

Alejandro COROMINAS MENENDEZ
Directeur Régional ESPANA-PROSEGUR
C/ Santa Sabina, 8
28 007 MADRID Espagne

Ref/ TM
Lettre Recommandée AR, N°1A 039 274 7678 1

Montreuil, le 24 novembre 2011.

Objet : Groupe PROSEGUR - Demande d'un comité d'entreprise européen

Monsieur le Président,

Conformément à la directive européenne 2009/38/EC du 6 mai 2009, nous souhaitons la mise en place d'un comité d'entreprise européen, les conditions nous semblant réunies en Europe.

Cette demande est introduite par « La Fédération Cgt Commerce Distribution Services, qui représente les travailleurs du groupe PROSEGUR en France. Comme vous le savez, Le Groupe PROSEGUR a une responsabilité légale de convoquer un corps spécial de négociation endéans les 6 mois suivant la demande légitime de 100 employés ou, dans ce cas, leurs représentants dans 2 ou plusieurs pays de l'Espace économique européen.

Pour la circonstance, nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir la définition des contours du groupe PROSEGUR, le nom des représentants et les détails complets des filiales du Groupe PROSEGUR et leur localisation dans l'Espace Economique européen, dans les 27 pays membres de l'UE, le Liechtenstein, la Norvège et l'Islande (CEJ règlement C-62/99et C-40/00 Kühne & Nagel AG & Co. KG). Afin de faciliter les négociations, il nous serait utile de recevoir ces informations au niveau global de vos implantations.

Nous souhaiterions par ailleurs qu'UNI-Europa, structure syndicale qui fédère les affiliés de nos professions à l'échelon européen, soit partie prenante des négociations comme cela se fait en règle générale.

Si nécessaire, n'hésiter pas à me contacter pour plus d'informations.

Nous vous serions reconnaissants si vous accusiez réception de cette lettre par retour.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre considération distinguée.

Pour la fédération Cgt Commerce Distribution Services
Thierry MENARD
Secrétaire Fédéral